

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 juin 2013

Le 6 juin 2013 à 20 heures 00 en la mairie de Montmachoux se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, sur convocation remise le 30 mai 2013.

Étaient présents : BRIANCHON Hélène, CHARET Monique, JACQUES Patrick, PHILIPPE Jocelyne, PIERRE Alain, PIESSE Hervé, ROUSSEAU Jacques

Était absente excusée : Mme BALSALOBRE Véronique a donné pouvoir à Mme CHARET Monique,

Étaient absents non excusés : DOURDOU Denis
MARTIN Catherine

Secrétaire de séance : CHARET Monique

Ont voté pour : HUIT (8)

---oOo---

Avant d'ouvrir la séance, M. Le Maire présente ses excuses aux conseillers en raison de l'affichage tardif de la convocation et de l'ordre du jour du présent Conseil. Les Conseillers présents lui en donnent acte et acceptent que le Conseil siège normalement.

En outre, M. Le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire :

- ✓ Dans le cadre de la dissolution du Syndicat du Collège de Varennes, le service Intercommunalité de la Préfecture demande que la délibération n° CS 2013-02-28/06 (en pièce jointe) relative à la cession d'une parcelle au Département de Seine-et-Marne soit approuvée par toutes les communes membres.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal accepte cet ajout.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2013

Monsieur le Maire passe la parole aux élus quant au procès verbal du précédent Conseil Municipal qui s'est tenu le 6 mai 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés,

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 6 mai 2013.

2. CESSIION D'UNE PARCELLE AU DEPARTEMENT SUITE A LA DISSOLUTION DU SYNDICAT DU COLLEGE DE VARENNES-SUR-SEINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de mise à disposition en date du 18 novembre 1985,

VU l'article 213-3 du Code de l'Éducation, qui dispose que les biens immobiliers des Collèges appartenant à une commune ou à un groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété au département, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties,

VU la délibération n°CS 2013-02-28/06 du Syndicat du Collège de Varennes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le transfert par le Syndicat du Collège de Varennes, à titre gratuit, au Département de Seine-et-Marne, des parcelles cadastrées à Varennes-sur-Seine section C n°1123 pour une superficie de 1811 m² et section C n°1483 pour une superficie de 8961 m², composant l'assiette foncière du Collège Elsa Triolet,

APPROUVE à l'unanimité la délibération n°CS 2013-02-28/06 du Syndicat du Collège de Varennes.

3. ADHESION DE LA COMMUNE AU SITCOME

Suite aux différentes études menées et écrits échangés depuis janvier 2009 jusqu'à ce jour entre le SITCOME et la Commune de Montmachoux,

VU le projet d'extension du périmètre d'actions et d'élargissement du territoire du Syndicat Intercommunal des Transports **COL**lectifs de **MON**tereau et de ses **ENV**irons (SITCOME),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire et la proposition d'adhésion au SITCOME de la commune :

L'adhésion de la commune permettrait le renforcement de la desserte, via les lignes E (entre Barbey et la gare de Montereau) et B (entre Varennes et Esmans) et proposerait un service de transport collectif aux personnes souhaitant se rendre à Montereau et en revenir (Gare SNCF, centre commercial du Bréau, marchés,...) ainsi qu'une réponse aux problèmes de transport des collégiens et lycéens quittant leur établissement en début d'après-midi.

Cette même adhésion permettra la mise en place de nouveaux services, à savoir :

- le Transport A la Demande (TAD),
- le Transport et dépôt de courses à domicile,
- un système de location de vélos.

Dans cette proposition, la participation financière annoncée pour la Commune de Montmachoux est de 5 502,93 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition d'adhésion au SITCOME,

AUTORISE le Maire à signer les conventions résultant de l'adhésion de la Commune au SITCOME.

4. APPROBATION DU PADD GRENELLISE

Monsieur le Maire rappelle que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été approuvé lors du Conseil Municipal du 17 janvier 2011 mais qu'il a été nécessaire de « grenelliser » ce PADD suite à la loi Grenelle 2, loi n° 2010-788 portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010, publiée au Journal Officiel du 13 juillet 2010.

Monsieur le Maire sollicite donc de nouveau l'avis des Conseillers et les invite à se prononcer sur le document qui leur a été transmis.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés,

APPROUVE le nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), établi en conformité avec les dispositions de la loi **n° 2010-788** dite « Grenelle 2 ».

AUTORISE le Maire à signer les documents se rapportant au dossier.

5. PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACETTE

Un projet d'aménagement de la placette à l'intersection des rues de Montmachoux et de Villeneuve a été proposé afin de préserver cet espace naturel, cette placette étant actuellement utilisée comme parking.

Les barrières et les arbustes seront généreusement offerts par des habitants de la commune.

Vu le croquis proposé,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DEMANDE à ce qu'un groupe de travail se constitue afin d'établir un budget du projet et de sensibiliser les riverains de cette placette sur le caractère gênant du stationnement à cet endroit du village.

Madame Monique CHARET accepte de constituer ce groupe de travail, qui consultera les riverains, rendra ses conclusions et proposera un aménagement à la rentrée de septembre 2013.

6. APPROBATION DU REGLEMENT DU SIRMOTOM

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts du SIRMOTOM,

VU la délibération DCS2013/29 du 19 avril 2013 du SIRMOTOM,

VU le règlement de collecte des déchets ménagers

VU l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le règlement du SIRMOTOM de collecte des déchets ménagers et assimilés.

7. INFORMATIONS DIVERSES

- a) Dossier PLU : M. le Maire rappelle que la réunion publique aura lieu le jeudi 27 juin 2013 à 18h30 dans la salle communale.
- b) Le site internet de la Commune est en construction. Aidé du Conseil Général, le groupe de travail constitué à ce jour de Brigitte LAUER PIVERT, Serge ROUGE et de Jacques ROUSSEAU élabore actuellement la rédaction du contenu.
- c) Le remplacement de 26 points lumineux par des lampes à vapeur de sodium a été effectué par la société SOMELEC (semaine 22) grâce à la subvention accordé par le SIER à hauteur de 80%, ce qui permettra une économie d'énergie et une plus grande longévité des foyers.
- d) M. le Maire rappelle que l'inauguration du sentier des Croix aura lieu le samedi 15 juin 2013 à 14h. Il présente les panneaux et rappelle que l'ensemble des aménagements pour la création des 2 parcours (Etang de la station d'épuration, terrain de foot, la Bourbonne...) sont pris en charge à 80% par le Conseil Général et que le budget réalisé est inférieur au budget initialement prévu.

M. le Maire remercie M. Patrick JACQUES et M. Frédéric DESCOIN pour le travail réalisé, la qualité des prestations et le respect des délais.

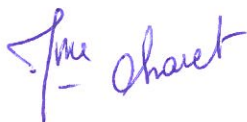
- e) M. le Maire confirme la sortie de la commune du SIVOM.
- f) M. le Maire fait lecture des remerciements des associations pour les subventions allouées.
- g) M. le Maire fait un point sur le CCAS, déplore l'annulation de la sortie à la caserne de pompiers faute d'inscription et rappelle que la prochaine réunion est prévue le 21 juin 2013.
- h) M. le Maire indique que la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais a été sollicitée pour les « Scènes Rurales » et que l'association « Act'Art » a choisi pour ses représentations un ensemble de bâtiments agricoles de Montmachoux. Sous réserve d'acceptation de la commission sécurité, des représentations théâtrales auront donc lieu au dernier trimestre 2013 à Montmachoux.

-oOo---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15 minutes.

La secrétaire
Monique CHARET

Le Maire
Jacques ROUSSEAU



Pour le Maire,
L'adjoint délégué

